

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 84/SG/FP portant maintien en service à titre civil d'un instituteur du Cadre métropolitain précédemment affecté au titre de VAssistance culturelle dans le Æerritoire Français des Afars et des Issas

n° 84/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
24 janvier 1968

Numéro JO  
n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro  
10 février 1968

### TEXTE INTÉGRAL

M Daniel Haye, militaire du contingent en service au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse au titre de j'Assistance culturelle, est, pour compter du 1er janvier 1968, date de sa mise en congé libérable, maintenu à la disposition de ce Ministère pour servir en qualité d'instituteur de 2° échelon (département des Deux-Sèvres), indice net 245. Pour compter de cette même date, M. Haye percevra les émoluments afiérants à l'indice net 245 correspondant à son grade dans son cadre d'origine. Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au budget territorial.